



## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : **DOBOL gel appât blattes**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide insecticide PT18  
Appât insecticide contre les blattes pour les locaux d'habitation (RB)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Kwizda-France SAS**  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
78160 Marly-le-Roi  
Tel. 01.39.16.09.69  
Fax 01.39.16.47.07

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008 :

Pas de classement

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC :

Pas de classement

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008 :

Pas de pictogramme

Mention d'avertissement : Non applicable

P102 Tenir hors de portée des enfants  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P501 Éliminer le produit et son emballage en déchetterie.

**En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC :**

Pas de pictogramme

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si besoin contacter le centre antipoison le plus proche

Composants déterminants l'étiquetage : Non applicable

**2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB**

Non applicable

**3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS**

Caractérisation chimique : mélange

INGREDIENTS DANGEREUX				
Name	N°CAS/EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)
<b>Substances actives</b>				
Acétamipride (ISO)	CAS :160430-64-8	20 g/kg 2% (m/m)	Xn R22 R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
<b>Autres composants</b>				
<i>Les autres composants ne sont pas présents en concentration suffisante pour rendre la préparation dangereuse.</i>				

**4. MESURES DE PREMIER SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Après inhalation**

Non spécifiquement concerné

**Contact avec la peau**

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si des symptômes d'indisposition persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir sauf indication médicale.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique par le médecin

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens recommandés : CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression

### **5.2 Dangers particuliers**

Pas d'information

### **5.3 Conseil aux pompiers**

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans les eaux de surface ou souterraines ou les systèmes de drainage

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit

Porter des vêtements de sécurité et des équipements de protection des yeux et du visage

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides)

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur

### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques

Respecter les instructions d'utilisation

Prévenir la formation d'aérosols

Ne pas respirer les fumées/aérosols

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Ne pas stocker de nourriture dans la zone traitée

Se laver les mains après chaque utilisation

Utiliser le produit en l'état

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### Mesures techniques et température

Tenir hors de portée des enfants dans son emballage d'origine  
Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local  
Garder dans des containers hermétiquement fermés  
Stocker au frais et au sec – éviter les températures extrêmes  
Ne pas reconditionner

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Manipuler en zone aérée et ventilée. Une bonne aération est suffisante en condition normales d'emploi

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

#### Equipement de protection individuel

En condition normal d'emploi aucune protection respiratoire n'est recommandée

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque de protection respiratoire.



#### Protection des mains



Pas de port obligatoire.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver les mains à chaque pose et après manipulation

#### Protection oculaire



Lunettes de protection non obligatoire.

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence:

Forme	gel, pâte
Couleur	de crème à marron
Odeur	faible, cacahuète

PH 3.85 à 4.6

Point d'ébullition non applicable

Flash point: N.A

Auto inflammation le produit ne s'auto enflamme pas

Danger d'explosion pas de danger d'explosion

Densité 1,15 – 1,23 g/cm<sup>3</sup> à 20°C

Solubilité: altération dans l'eau

### **9.2 Autres informations**

Pas d'autres données disponibles

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 Réactivité**

Pas de données disponibles

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation

### **10.3 Possibilité de réaction dangereuse**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

### **10.4 Conditions à éviter**

Eviter les températures extrêmes

### **10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants

## **10.6 Produits de décompositions dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Pas de données spécifiques pour le mélange

### **11.1 Information on sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Oral LD50 (rat): 417 mg/kg (male) 314 mg/kg (female)

Cutané LD50 (rat): > 2000mg/kg

Inhalation LC50 (rat): > 1.15 mg / l / 4hrs.

Corrosion/irritation cutanée:

Cutanée (lapin): Négatif

Domage/irritation sérieuse :

Oeil (lapin): Négatif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :

Respiratoire: Pas de donnée

Cutanée (cobaye): Négatif

Mutagenicité des cellules germinales:

Test d'Ames: Négatif

Test d'aberration chromosomique: Positif

Micronucleus test(mouse): Négatif

Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité :

Rat: Négatif

Souris: Négatif

Toxicité pour la reproduction :

Rat: Négatif

Toxicité sub-aiguë :

Test de toxicité par dose répétée sur 90 jours : NOAEL (rat): 12.4 mg/kg (male), 14.6 mg/kg (femelle)

Toxicité chronique :

NOAEL(rat): 7.1mg/kg/day (male), 8.8mg/kg/day (femelle) (2 years)

NOAEL (mouse): 20.3 mg/kg/day (male), 25.2 mg/kg/day (femelle) (1.5 year)

Teratogénicité :

Rat: Négatif

Lapin : Négatif

## **12. INFORMATION ECOLOGIQUE**

Pas de données spécifiques pour le mélange

### **12.1 Toxicité**

**Effets écotoxicologiques (substance active) :**

## **Toxicité aquatique :**

Toxicité aigüe (poisson) :

Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : >100 mg/l - Durée d'exposition : 96 heures

Toxicité aigüe (daphnie) :

Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l - Durée d'exposition : 48 heures

Toxicité aigüe (algue) :

CE50 : >98.3 mg/l - Durée d'exposition : 72 heures

Toxicité aigüe (abeille) :

Orale LD50 : 8.85 µg ai/abeille

Contact : 9.26 µg ai/abeille

## **12.2 Persistance and dégradabilité**

Pour la substance active acétamipride : non rapidement biodégradable.

## **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pour la substance active acétamipride : non bioaccumulable

## **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pour la substance active acétamipride : pas de potentiel de caractère PBT ou vPvB

## **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'information disponible

## **Note générale :**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines, même en petite quantité.

## **13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux

Le produit non utilisé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

### **13.2 Traitement des emballages souillés**

Ne pas réutiliser les emballages vides, éliminer les emballages en accord avec les règlements officiels. L'emballage souillé doit être éliminé en déchetterie ou dans un centre de collecte de déchet dangereux.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

Non applicable

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Non applicable

### **14.3 Classe de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable

### **14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

#### **Réglementation nationale :**

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée



## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

H302 Nocif en cas d'ingestion

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

R22 Nocif par ingestion

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

### Mise à jour :

- Rectification données toxicologiques section 11
- Rectification classification substance active

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.*

*Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.*

*Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.*

*L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*